

LE SÉNAT

Le mardi 21 mai 1991

La séance est ouverte à 14 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

[Français]

LA CONSTITUTION

INSTITUTION D'UN COMITÉ MIXTE SPÉCIAL SUR LA FORMULE DE MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DU CANADA—
MESSAGE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, un message a été reçu de la Chambre des communes qui se lit comme suit:

Il est ordonné:

Qu'un message soit envoyé au Sénat informant leurs Honneurs que la Chambre des communes se joint à lui pour reconstituer le Comité mixte spécial sur le processus de modification de la Constitution du Canada institué au cours de la deuxième session de la législature actuelle et pour lui déléguer les pouvoirs et l'assujettir aux conditions stipulés dans l'Ordre de renvoi du 17 décembre 1990;

Que les représentants de la Chambre des communes à ce comité soient les mêmes qu'au dernier jour de la deuxième session de la législature actuelle;

Que les témoignages entendus par le Comité mixte spécial sur le processus de modification de la Constitution du Canada au cours de la deuxième session de la législature actuelle soient réputés avoir été renvoyés au Comité mixte constitué aux termes de la présente motion;

Que la partie du budget du Comité mixte spécial sur le processus de modification de la Constitution du Canada restée inutilisée à la fin de la deuxième session de la législature actuelle soit réputée constituée le budget total du Comité mixte constitué aux termes de la présente motion, sous réserve de l'octroi d'un budget supplémentaire par le Bureau de régie interne;

Que tous les contrats conclus par le Comité mixte spécial sur le processus de modification de la Constitution du Canada au cours de la deuxième session de la législature actuelle soient réputés avoir été conclus par le Comité mixte constitué aux termes de la présente motion et soient réputés valides, sous réserve d'un ordre contraire dudit comité, et

Que les motions et ordres adoptés par le Comité mixte spécial sur le processus de modification de la Constitution du Canada au cours de la deuxième session de la législature actuelle soient réputés avoir été adoptés par le Comité mixte constitué aux termes de la présente motion, à moins d'un ordre contraire dudit comité.

Honorables sénateurs, quand étudierons-nous ce message?

(Sur la motion du Sénateur Doody, appuyé par le Sénateur Phillips, l'étude de ce message est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du Sénat.)

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par des concitoyens qui s'opposent à la loi sur la taxe sur les produits et services.

Premièrement, je présente sept pétitions de la province de Québec. Je devrais dire sept et demi à cause du fait qu'il y a une pétition qui contient des noms de Québécois et de citoyens de la province de l'Ontario également.

Pour quelqu'un qui est intéressé à consulter le message de ces pétitions, je vais vous en lire encore le contenu: la pétition déclare humblement:

QUE la nouvelle taxe fédérale universelle de 7 p. 100 sur les produits et services adoptée par le gouvernement conservateur créera des difficultés graves, injustes et inhumaines pour les Canadiens;

QUE l'imposition de cette taxe constituera un assaut sans précédent contre le revenu déjà trop faible des Canadiens, non seulement en les obligeant à payer des taxes plus élevées mais aussi à cause de la hausse du coût de la vie par l'inflation, les taux d'intérêt et l'augmentation du chômage que cette nouvelle taxe occasionnera.

[Traduction]

Le sénateur Frith: On retrouve le même message dans les pétitions en anglais. Le premier groupe de sept pétitions «et demie» regroupe 147 noms d'habitants de Longueuil, de Montréal, de Saint-Paul, de Saint-Thomas D'Aquin, de Saint-Albert, de Saint-Séraphin, de Saint-Paul d'Abbotsford, de Granby et de Saint-Césaire. J'ai aussi trois pétitions signées par 68 Albertains venant de Valley View, de Fahler, de Girouxville, de High Prairie, de Jasper et de McLellan. Enfin, j'ai trois pétitions et demie de l'Ontario, la demie correspondant évidemment à l'autre moitié de la pétition signée par des Québécois et des Ontariens. Ces pétitions viennent de Mississauga et de Toronto et contiennent 83 noms.

● (1410)

L'ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE

AVIS DE MOTION VISANT À METTRE FIN AU DÉBAT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Monsieur le Président, j'ai une autre motion. Honorables sénateurs, je donne avis que demain, le mercredi 22 mai 1991, je proposerai: